

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2020/003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS :

Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – DEVINE Marc - LIENS Charles

Excusé : PONCET Norbert

Syndic suppléant : NOUGUIER Marie Claude - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le six février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : demande de subvention – sécurisation de la filiole de Ceinture – chemin de la Croix des Banquets – commune de Cavailon

=====

Le Président expose : Suite à l'envoi du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de Vaucluse, celui-ci souhaite que l'ASCO du Cabedan Neuf complète sa demande par une délibération qui engage l'ASCO à rembourser la subvention du CD 84 en cas de non-respect de ses obligations.

Par cette délibération, l'ASCO s'engage à rembourser la subvention du CD 84 en cas de non-respect de ses obligations.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'engagement de l'ASCO du Cabedan Neuf, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Syndic



Le Président

Mr HONORAT Guy




ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 084-298401712-20200206-2020_003-DE